



Les Unions Départementales CGT/FO/Solidaires/FSU/UNEF/UNL/MNL ne lâchent rien

Les menaces de recours à l'article 49-3 se faisant de plus en plus persistantes, les Unions Départementales CGT, FO, Solidaires, FSU et UNEF de Paris ont décidé d'un **rassemblement à proximité de l'Assemblée Nationale dès mercredi 26 février à partir de 17H.**

Comme depuis le 5 décembre 2019, nous le répétons inlassablement : cette réforme doit être retirée ! 49-3 ou pas, on n'en veut pas !

Dans le cadre des actions décidées par nos confédérations, nous entendons agir au plan local, donc parisien pour maintenir la pression sur le gouvernement jusqu'au retrait de la « réforme des retraites ». C'est la raison pour laquelle, au-delà de ce que pourrait décider le gouvernement mercredi lors du conseil des ministres, nous avons arrêté, à Paris, un certain nombre d'initiatives dans les jours qui viennent.

Outre la proposition de rassemblement du 26 février si d'aventure le gouvernement entendait passer tout de suite en force via le 49-3, une diffusion **unitaire sera organisée vendredi 28 février de 8 heures à 9 heures Place de la République.** Rendez-vous devant la statue à 7h50.

L'intersyndicale parisienne appelle à participer aux **deux manifestations des 3 mars (lycéens) et 5 mars (enseignement supérieur et recherche)**, les lieux étant précisés ultérieurement.

Dans la foulée du **8 mars**, l'intersyndicale parisienne organisera une **manifestation interprofessionnelle unitaire le lundi 9 mars, à partir de 17H30**, de Stalingrad vers République.

- Maintien des régimes de retraites : régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires, code des pensions civiles et militaire !
- Retraite à 60 ans à taux plein
- Taux de remplacement de 75% de la rémunération d'activité sur la base des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, pas de retraite inférieure au SMIC !
- Prise en compte de la pénibilité, des périodes de formation et aménagement des fins de carrière.
- Augmentation des salaires (dans le public et dans le privé) et du SMIC !
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Développement de l'emploi stable, fin de la précarité particulièrement de la jeunesse !
- Fin des exonérations patronales
- Préservation des réserves de tous les régimes de retraite
- Comptabilisation des années d'études et de précarité chez les jeunes.

Paris, le 25 février 2020